MANIERE
DE PRÉVENIR ET GUÉRIR
LES MALADIES
DES GENCIVES ET DES DENTS;

PAR M. LEROY
DE LA FAUDIGNERE,

CHEVALIER de l'Ordre du Mérite, Chirurgien-Dentiſte de S. A. S. M^gneur le Prince Palatin, Duc des Deux-Ponts, & de S. A. S. M^gneur le Prince Grand-Maître de l'Illuſtre Ordre Chapitral d'ancienne Nobleſſe, & de celui du Mérite, &c, &c; Privilégié du Roi.

RÉSIDANT A PARIS, au Pavillon & ſur l'Arcade de la rue & Place Royale, quartier S. Antoine, ſeul & unique lieu où l'on trouve toujours, même en ſon abſence, ſes Elixir & Opiat.



A PARIS,
De l'Imprimerie de VALLEYRE l'aîné, rue de la vieille Bouclerie, à l'Arbre de Jeſſé.

M. DCC. LXXX.

AVIS.

« M. LEROY PRÉVIENT LE PUBLIC, QUE,
» DEPUIS QU'IL S'EST APPERÇU QUE L'ON A IMITÉ
» SON CACHET ET SA SIGNATURE A LA GRIFFE,
« SES ELIXIR ET OPIAT NE SE TROUVENT PLUS
» QUE CHEZ LUI, A LA PLACE ROYALE, QUARTIER S. ANTOINE; QUE TOUS COMMISSIONNAIRES, SANS EXCEPTION, SONT SUPPRIMÉS;
» ET QU'IL NE DISPOSERA POINT DE SON SECRET
» SANS EN PRÉVENIR DANS LES PAPIERS PUBLICS.

Il ajoute, » que plusieurs Personnes, prenant son nom, ont eu l'impudence de faire
» contrefaire cette Brochure, espérant, par-là,
» tromper plus facilement le Public, à la faveur
» des Lettres & Certificats qu'elle renferme.

» Il faut aussi être en garde contre les Coureurs
» en Province, qui se reclament de M. LEROY,
» en s'en disant les Eléves, ou autrement; sinon,
» & si l'on s'en rapporte à aucun, sous quelque
» dénomination qu'il se présente, on sera trompé.

» *M.* LE ROY *a encore été informé qu'ils font*
» *acheter de son Elixir; qu'ils transvasent pour*
» *mettre en réputation ce qui est de leur invention. D'après les avis ci-dessus, il proteste*
» *contre tous reproches relativement à tous Elixirs & Opiats pris ailleurs que chez lui, à la*
» *Place Royale* «.

Il donne ses soins *gratis* aux Pauvres, relativement à son état.



MANIERE
DE PRÉVENIR ET GUÉRIR
Les Maladies des Gencives & des Dents;

PAR M. LEROY DE LA FAUDIGNERE,

Chevalier de l'Ordre du Mérite.

DEPUIS que la bonne Physique nous a donné des idées plus saines de l'économie animale, tout le monde convient que l'estomach est le foyer & le premier agent d'une bonne santé; mais l'action de ce viscère, dont les fonctions sont si importantes en elles-mêmes, est subordonnée dans l'espèce humaine à celle de la mastication, premiere préparation des alimens, qui exige, pour être bien faite, des instrumens également sains & puissans.

La trituration des alimens par les dents, leur amollissement par la salive, est le premier moyen de la digestion; digestion qui

s'acheve par les fonctions de l'estomach & des autres viscères destinés à cet effet.

Il suit donc de ce qui vient d'être dit, que les dents sont, sinon d'une nécessité absolue pour la digestion, du moins de la plus grande utilité: qu'il est nécessaire de pourvoir à leur conservation, ou de les guérir des maux qui les affectent. D'ailleurs, elles sont un des plus beaux ornemens de la tête; elles soutiennent les parties molles qui les avoisinent; elles facilitent singulierement l'articulation du son, & sont un organe essentiel à la prononciation distincte.

Une Méthode simple, qui prévient les maladies qui les affectent, qui, en les entretenant dans le meilleur état, fortifie les gencives & les alvéoles, qui guérit les maladies dont ces différentes parties peuvent être attaquées, semble mériter une protection particuliere du Chef de la Médecine, & l'accueil du Public.

Telle est la Méthode de M. Leroy de la Faudignere, qui, au moyen d'un Elixir, guérit tous les maux dont les dents, les gencives & les alvéoles des dents peuvent

être attaquées, & prévient le retour de ces mêmes maux, en conſervant la bouche dans un état de fraîcheur & de propreté, qui eſt le principe de la ſanté des parties qui la meublent & l'embelliſſent.

L'Elixir de M. Leroy diſſout le tartre qui détruit la ſertiſſure des gencives, & par-là donne jour aux humeurs de vicier les alvéoles & les dents à leurs racines. Cet Elixir eſt déterſif; il nettoie toutes les parties des impuretés qui s'y peuvent rencontrer; il déterge les petits ulcères qui s'y forment & les cicatriſe: enfin, il eſt aromatique, & préſerve les dents non affectées de la carie, détruit la carie commencée dans les autres, & en empêche le progrès; il réſiſte aux impreſſions du mauvais air, & rend l'haleine douce & agréable, lorſque la mauvaiſe odeur ne vient pas du vice de l'eſtomach.

A cet Elixir il joint un Opiat d'un goût agréable, dont l'une des principales propriétés eſt de blanchir les dents, bien nettoyées du tartre & des autres vices qui les affectent, & qui réunit auſſi pluſieurs des propriétés de l'Elixir ci-deſſus.

Quelle que ſoit la maladie qui affecte les alvéoles, les gencives & les dents, pourvu qu'elle n'ait pas ſon principe dans la maſſe du ſang, comme feroient le virus vénérien, ou une forte affection ſcorbutique, auquel cas il faudroit procéder par la méthode des remédes internes, & faire en même tems uſage de l'Elixir de M. Leroy, qui détruira radicalement ce vice & en préviendra le retour; il eſt conſtant que dès que par des efforts imprudens, ou par l'éroſion dont le tartre eſt le principe, l'émail des dents eſt détruit, l'air ſe fait un paſſage dans le tiſſu des fibres oſſeuſes, & y porte des principes deſtructeurs, où le tartre empêchant la régénération des chairs, détruit la ſertiſſure des gencives, & laiſſe de même un paſſage à des impuretés, qui par leur ſéjour entre la dent & la gencive, & ſouvent entre l'alvéole & la racine de la dent, s'y aigriſſent, fermentent & attaquent également ces trois parties, & le périoſte des alvéoles des dents, produiſent de petits ulcères fiſtuleux, des inflammations & des engorgemens.

Cet Elixir, qui eſt un atténuant, diviſe

auſſi toutes les humeurs vicieuſes, en procure l'expulſion, dégorge les gencives & leur redonne la fraîcheur, la fermeté & la couleur qui leur eſt naturelle.

Or, dès qu'une partie eſt grevée, les humeurs s'y portent; & ſi l'on ne veille à la rétablir, elles y font des ravages, qui ſouvent deviennent très-difficiles à réparer. C'eſt non-ſeulement pour les prévenir, mais pour obvier à la perte des dents, ſoit par l'extraction, ſoit par les progrès de la carie, que M. Leroy de la Faudignere s'eſt appliqué à la recherche d'un Spécifique qui prévînt ces pertes, arrêtant le progrès du mal, & en empêchant le retour. Les bons effets de ſa Méthode ſont prouvés, & par les ſuccès les plus ſoutenus, & par les Certificats les plus authentiques.

Entre les cures dont M. Leroy de la Faudignere peut faire preuve, il place au premier rang M. le Maréchal-Duc de Noailles, dont les gencives affectées & douloureuſes, ont été rétablies par l'uſage de ſon Elixir, qu'il continue. Il cite, en outre, les Certificats de guériſon de nombre d'autres Perſonnes de divers états & qualités ci-après détaillés.

MANIERE de se servir de l'Opiat & de l'Elixir Odontalgiques de M. Leroy de la Faudignere.

SI les Dents sont couvertes d'un tartre durci par le long séjour qu'il y a fait, il faut prendre un petit verre d'eau, tiède ou froide, dans lequel on met de l'Elixir, jusqu'à ce que l'eau soit d'un blanc de lait; c'est-à-dire, qu'il faut mettre environ 10 à 12 fois plus d'eau que d'Elixir : l'on s'en gargarise la bouche, & l'on imbibe du coton gros comme un marron de ce mêlange, dont on frotte les dents & les gencives. C'est une précaution qu'il faut avoir pour diviser ce tartre facilement, attendu qu'étant amolli par ce moyen, on le tire sans efforts.

M. Leroy conseille à MM. les Dentistes, qui se servent de son Elixir, dans tels lieux & différens climats de la terre, de faire comme lui, de ne jamais nettoyer une bouche sans douger plusieurs fois avec du coton les gencives & les dents dudit Elixir trempé avec l'eau; ils éprouveront les plus grands avanta-

ges, en ce qu'alors loin de faire lézion, & de rendre la bouche fenfible & douloureufe par l'effet des inftruments, les Perfonnes fe la trouveront ferme & fraîche ; & fi, dans des cas extraordinaires, ils étoient obligés d'extraire quelques dents, fi, après l'opération, ils font faire plufieurs douges, & s'ils mettent dans la plaie un peu de coton trempé dans l'Elixir pur, ils préviendront toutes fluxions.

Il eft bon dans la fuite, & à mefure que l'on fait ufage de l'Elixir de M. Leroy de la Faudignere, d'augmenter la dofe, furtout lors des grandes affections : on pourroit même l'employer pur dans les grandes rages des dents ; il n'en fait qu'un plus prompt & meilleur effet. Il déterge toutes les impuretés, cicatrife les ulcères, fortifie les alvéoles & les gencives, rétablit & affermit la fertiffure des gencives aux dents, & les raffermit dans leur fiége. Il calme les douleurs les plus violentes des dents, en nettoie la carie, dont il arrête les progrès, & prévient par-là l'extraction des dents ; & par de fréquentes douges, il déterge infenfiblement les humeurs lors des fluxions, en ob-

ſervant de tremper du coton dans l'eau blanchie avec l'Elixir pour douger la partie malade*. Lorſque les parties ſont ſenſibles, ſoit par le non-uſage, ſoit parce qu'elles ont ſouffert, il eſt bon de mâcher deſſus du coton imbibé, comme il eſt ci-devant dit: il faut ſuivre cette méthode dans le principe avec aſſez de conſtance pour prévenir le retour des accidens ; comme il pourroit arriver ſi on ſe contentoit d'en faire uſage une ou deux fois, penſant que toute la cauſe du mal dût céder à la premiere impreſſion du remede, parce qu'il eſt impoſſible de chaſſer l'humeur ſans la mettre en un certain mouvement : il faut continuer pour reſſentir les bons effets du remede ; c'eſt à quoi M. Leroy invite tous ceux qui s'en ſervent **.

Lorſque la bouche, après quelque tems d'uſage, ſe trouve dans l'état où elle doit être, il n'eſt queſtion que de l'entretenir, en

* Quand il y a des fluxions, ſi, avec récidive, l'on mâche du coton trempé dans ce mêlange, l'humeur ſe détergera ſi abondamment, par les glandes ſalivaires, que la fluxion la plus énorme ſe diſſipera comme par miracle.

** Les Perſonnes qui ont les gencives endommagées, au point d'exhaler une odeur cadavéreuſe, les frotteront avec du coton trempé dans l'Elixir pur.

faisant usage le matin de l'Elixir trempé dans de l'eau tiéde, si l'on est sensible à la froide, en la maniere susdite, & après le repas, autant que faire se pourra. Ensuite rincer la bouche bien exactement avec de l'eau pure, en frottant les dents avec un peu de coton, ou une éponge fine trempée dans de l'eau.

Quant à l'Opiat, après s'être servi de l'Elixir le matin, on en prend de la grosseur d'un gros pois, & l'on s'en frotte les dents; l'on a soin après d'enlever cet Opiat avec une brosse *, & une petite racine pour les parties latérales, l'une & l'autre trempées dans de l'eau pure, froide ou tiéde, au goût des personnes, & se rincer la bouche, comme dit est, avec de l'eau pure; cette précaution rend les dents très-blanches, & les entretient dans un état admirable.

Dans les violens maux de dents, on imbibe du coton dans cet Elixir, qu'on applique sur la dent affectée, & qu'on y tient jusqu'à ce que la douleur cesse. Il n'est pas de douleur qui n'y cede. C'est le cas de faire usage de

* Comme les Brosses trop fortes sont dangereuses, & que les foibles ne produisent pas tout l'effet désiré, M. Leroy en fournira, ainsi que des racines finement apprêtées.

l'Elixir pur ; & en toutes autres circonftances, on le mêle avec plus ou moins d'eau.

Comme il n'eft pas poffible de réunir toutes les propriétés de l'Elixir fans les parties raifineufes qui entrent dans fon compofé, & qu'elles ne font point de nature à blanchir les Dents, il eft utile de fe fervir de l'Opiat en la maniere ci-devant dite, afin qu'il ne refte rien à défirer pour l'exacte propreté des Dents.

OBSERVATION.

» Dès que l'on a fait ceffer la douleur des » dents, il eft de néceffité abfolue de mâcher » plufieurs fois, pendant quelques jours, du » coton imbibé en la maniere ci-devant dite ; » parce que cet ufage, qui ouvre les glan- » des falivaires, détergeant les humeurs grof- » fieres, fait ceffer enfin la caufe du mal, & » én prévient le retour. Plus l'Elixir, qui fe » charge en couleur en vieilliffant, eft an- » cien, & meilleur il eft, en tenant les bou- » teilles bien bouchées «. Il ne faut pas être furpris de voir qu'il rougit l'eau lorfqu'il refte quelque tems en vuidange.

Comme l'on rend en crachant la liqueur verte par l'effet du gayac, lors de l'ufage de

l'Elixir, ce qui effraye les perſonnes qui ne ſavent pas que toutes les liqueurs ſpiritueuſes où il entre du gayac produiſent cet effet, elles pourront faire l'épreuve avec de l'eau-de-vie de gayac: il y a plus, c'eſt que plus elle verdit, meilleure elle eſt; c'eſt une preuve aſſurée que le gayac qui eſt entré dans la compoſition, s'eſt trouvé plus réſineux & de la premiere qualité. (V. la Lettre dans le Mercure de Juin 1769, p. 215, qui ſe trouve inſérée au préſent, p. 24.)

Certificat de M. d'Armagnac, Apothicaire de Son Alteſſe Séréniſſime Monſeigneur le Prince de Conty.

Je certifie que M. Leroy de la Faudignere a guéri M. Pajon, Hautbois de la Chambre du Roi, d'une affection qu'il avoit au côté droit de la mâchoire, ce qui l'empêchoit de manger de ce côté depuis plus d'un an; lequel, après avoir fait ſix impreſſions de ſon Elixir dans l'eſpace d'un quart-d'heure, la partie affectée s'eſt trouvée tellement fortifiée, qu'il a mâché en ma préſence avec fer-

meté : en foi de quoi je lui ai donné le préſent Certificat. Je certifie de plus, que ma Cuiſiniere avoit une douleur inſupportable à la mâchoire ſupérieure, occaſionnée par une dent gâtée, ſur laquelle elle ne pouvoit mâcher depuis du tems; elle a été guérie ſur le champ, & a mâché en ma préſence; ce que je certifie véritable. A Paris, le 6 Mai 1766. *Signé*, D'ARMAGNAC.

Certificat de M. Geoffroy, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris.

Je ſouſſigné Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, certifie avoir vu & examiné les dents & les gencives de la Dame épouſe du ſieur Franciſque, Valet-de-Chambre de M. le Chevalier Turgot, & les avoir trouvées en fort mauvais état, les gencives gonflées, tuméfiées avec les bords ſuppurans, les dents déchauſſées & prêtes à s'altérer ; & au bout de ſix ſemaines du traitement qui lui a été fait par M. Leroy de la Faudignere, Expert pour les maladies des dents, l'avoir examinée de nouveau, & avoir trouvé les

dents belles, & les gencives dans l'état le plus ſain. En foi de quoi, & pour rendre témoignage à la vérité, j'ai ſigné le préſent Certificat. A Paris, le 20 Mai 1766.

Signé, GEOFFROY.

Certificat de M. Mothereau, Maître-ès-Arts & Membre de l'Académie de Chirurgie de Paris.

Je ſouſſigné, Maître-ès-Arts & Membre de l'Académie de Chirurgie, certifie avoir donné au ſieur Leroy de la Faudignere, Expert ſuivant la Cour, pour les maladies des dents & des gencives, pluſieurs perſonnes de différens ſexes, dont les unes avoient des ulcérations, d'autres des gonflemens aux gencives avec effuſion de ſang, des caries aux alvéoles, des dents ébranlées & chancelantes, d'autres des douleurs, leſquelles maladies ont ceſſé par le traitement dudit ſieur, avec l'Élixir & l'Opiat qui lui ſont particuliers. Ce que je certifie véritable. A Paris, ce 9 Septembre 1766.

Signé, MOTHEREAU.

Lettre adressée à M. Leroy de la Faudignere, par Madame la Marquise de Croy. A Erin, le 15 Décembre 1766.

Le Comte de Trazegnies mon frere, qui revient de sa Députation à la Cour, Monsieur, se loue si parfaitement du bon effet que votre Elixir lui a fait dans ses rages de dents, & de la bonté de votre Opiat pour les conserver, que cela m'a engagée de lui demander votre nom & adresse, pour vous prier de m'envoyer quatre bouteilles du même Elixir, avec quatre pots d'Opiat, que je vous serai obligée de m'adresser par le Carrosse, au Château d'Erin, près de St-Pol en Artois. Je suis, &c.

Signée, la Marquise de CROY.

Autre Lettre de la même Dame, adressée au même, le 9 Février 1767.

Je suis si parfaitement contente, Monsieur, du bon effet de votre Elixir & Opiat, que j'attends une occasion pour vous prier de m'en renvoyer. Non-seulement je vous

prône

prône par-tout, mais encore vous pouvez me citer dans vos feuilles. J'ai fait paſſer de votre Elixir & Opiat à mes filles, Chanoineſſes à Maubeuge, qui ſont auſſi contentes que moi du bon effet. Je vous ſuis bien obligée de me prévenir qu'il y a des perſonnes qui cherchent à imiter vos remedes; j'en avertirai celles à qui j'en ai annoncé, & leur ferai connoître le danger de s'y méprendre. Quant à moi, elles ne me tromperont pas, parce que je m'adreſſerai toujours directement à vous. Je ſuis, &c. *Signée*, la Marquiſe DE CROY.

Certificat de M. *Chandelet de la* MUETTE, *Chirurgien.*

Je ſouſſigné Chirurgien, certifie m'être ſervi avec beaucoup de ſuccès de l'Elixir de M. Leroy de la Faudignere; que ſon uſage m'a préſervé une dent cariée de l'extraction que j'étois à la veille de faire faire; qu'il a toutes les qualités utiles & agréables qu'on en peut attendre pour la conſervation de la bouche & des gencives, & qu'on peut en toute ſûreté s'en ſervir pour toutes les incommodités de la bouche. En foi de quoi j'ai

donné audit Sieur le présent, comme preuve authentique de la vérité, pour lui servir & valoir ce que de raison. A Paris, ce 22 Février 1767. *Signé*, CHANDELET DE LA MUETTE.

Lettre adressée à M. Leroy de la Faudignere, par M. Jouve, Régisseur Général du Bureau Royal de Correspondance. A Paris, le 20 *Mars* 1767.

Monsieur, vos talens, qui honorent l'humanité, n'ont point échappé à la connoissance du Bureau Royal de Correspondance, Place des Victoires. Mme la Comtesse de Thiercelin s'étant adressée à nous pour avoir un fameux Artiste, nous avons cru ne pouvoir mieux l'adresser qu'à vous. Pouvez-vous partir tout-à-l'heure pour S. Germain ? Elle vous prendra dans son carrosse ; c'est pour aller voir Mme sa sœur, malade au Couvent des Ursulines, &c.

Signé, JOUVE, Régisseur Royal.

Autre Lettre adressée au même, le 20 *Août* 1767, *par M. Verniau, Maître de Poste au Bariolet, près Uzerche, en Limosin.*

Je vous serai obligé, Monsieur, de remettre au Porteur trois bouteilles de votre

Elixir, & deux pots d'Opiat. Votre réputation s'établit ſi bien, qu'on ne parle que des effets merveilleux de votre Remède. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé*, VERNIAU, Maître de Poſte au Bariolet.

Autre Lettre, adreſſée au même, le 9 Octobre 1767, par M. DESPORTES, *Prêtre, Docteur de Sorbonne, & Curé de Puteaux, près Paris.*

Monſieur, daignez agréer mes très-humbles excuſes ſi je n'ai pas eu l'honneur de vous écrire en vous adreſſant la femme d'un nommé Louis Leboeur, mon Paroiſſien. Je ne ſçavois nullement l'état affreux de cette femme : j'en entendis parler dans le Village, comme je viſitois mes malades ; il étoit huit heures du ſoir ; & elle partit le lendemain dès cinq heures du matin : je l'ai bien grondée hier, qu'elle me dit qu'elle avoit eu l'honneur de ſe préſenter chez vous une ſeconde fois, en ſe louant toujours également de l'excès de vos bontés, & eſpérant uniquement de vous ſa parfaite guériſon, laquelle eſt déja bien avancée, puiſque ſa bouche n'étoit pas

reconnoiſſable à ſon retour à Puteaux, la premiere fois qu'elle prit la liberté d'aller chez vous. Je puis vous aſſurer, en toute vérité, que c'eſt une très-bonne œuvre que vous avez faite, & que j'eſpere que vous voudrez bien continuer ; je joins mes actions de graces à celles de cette pauvre femme, qui reſſent toute l'étendue de l'obligation qu'elle vous a. J'ai l'honneur d'être, &c. *signé*, DESPORTES. Prêtre, Doct. de Sorbonne, Curé de Puteaux.

Autre Lettre, adreſſée au même, par M. *l'Abbé* DE LILLERS, *Archidiacre de la Cathédrale de saint-Omer, le* 7 *Décembre* 1767.

L'épreuve que j'ai faite, Monſieur, de votre Elixir, propre pour préſerver & guérir les maladies des gencives & des dents, qu'un de mes amis m'avoit donné en petite quantité, & dont je me ſuis très-bien trouvé, m'engage aujourd'hui à vous en demander quatre bouteilles, ainſi que quatre pots de votre Opiat, qu'on aſſure être également propre à leur conſervation. Je ſuis, &c. *signé*, l'Abbé DE LILLERS, Archidiacre de la Cathédrale de Saint-Omer.

Autre Lettre, adressée au même, de Dol, en Bretagne, le 12 *Avril* 1768, *par* M. DE FLEURANDRY, *Entreposeur du Tabac.*

Monsieur, depuis que j'habite la Province, je n'avois pu parvenir à découvrir un remede qui pût me soulager du mal de dents. Au mois d'Août dernier je me rendis à Paris, où mon mal augmenta plus fort que jamais: pour-lors je cherchai dans cette Capitale quelques secours; je n'ai trouvé que votre Elixir qui ait eu le talent de me guérir. Depuis ce tems je n'en ai ressenti aucune douleur. Arrivé dans la Province, je publiai par-tout votre remede: on badina beaucoup, jusqu'à ce qu'enfin les mêmes Personnes qui étoient, ainsi que moi, fort souvent attaquées du même mal, furent trop heureuses d'avoir recours à moi pour les en guérir au moyen de votre Elixir. J'en avois emporté quatre bouteilles, pour mon service & celui de mes Amis. J'en suis actuellement dénué, vu la grande quantité qu'il m'en a fallu pour guérir plusieurs malheureux de la Ville que j'habite. Je suis,

pour mieux dire, le Médecin des Dents, depuis que je possede votre remède. J'ai mis, M. à la poste, franc de port, une somme de 24 liv. pour en avoir quatre bouteilles : j'ose vous prier de me les faire passer le plus promptement possible. *Signé*, DUPIN DE FLEURANDRY, Entreposeur du Tabac.

Lettre adressée à M. Leroy de la Faudignere, le 30 Déc. 1768, par M. l'Abbé de Biré, Vicaire-Général de Cambrai.

Je vous prie, Monsieur, de me faire une caisse de douze bouteilles de votre Elixir ; c'est la 3me année que je m'en sers avec succès. Je vous prie d'envoyer cette caisse la semaine prochaine, au coin de la rue Louis-le-Grand, chez M. Olivier, où je suis logé, & en attendant, d'en donner trois bouteilles à mon Domestique. J'ai l'honneur, &c. *Signé*, l'Abbé DE BIRÉ, Vicaire-Général de Cambrai.

Lettre écrite de la Martinique à M. Leroy de la Faudignere, par M. Crocquet-Beauruisseau, le 4 Août 1770.

Je ne suis point parti de Paris le mois de Mai dernier, sans avoir fait une petite

provision de votre Elixir pour les dents. Toutes les Personnes à qui j'en ai donné, ont été si contentes du bon effet qu'il a produit, qu'elles me sollicitent de vous en demander. Comme je suis prévenu qu'il y a des Personnes qui cherchent à l'imiter, & qu'il y auroit du danger à s'y méprendre, pour éviter ce malheur, je crois devoir m'adresser directement à vous. Je crois devoir vous avertir aussi que le climat que j'habite est peut-être celui du monde le plus pernicieux pour les dents, & que l'Isle de la Martinique où je réside, est seule capable d'une grande consommation de votre Elixir, s'il continue à opérer avec autant de succès qu'il a commencé. Faites, je vous prie, attention à ce que je prends la liberté de vous observer, & vous invite à ne rien négliger dans la composition de celui que je vous demande : l'hommage que je dois à la vérité, l'intérêt de l'humanité, font le seul profit que j'ambitionne dans cette commission.

Je vous prie, Monsieur, de me faire une caisse de 40 bouteilles, & de la remettre à M. Deshommetz, Banquier, rue Maucon-

ſeil, qui aura la bonté de me la faire paſſer le plutôt poſſible. J'ai l'honneur d'être, &c.

ſigné, CROCQUET-BEAURUISSEAU.

J'ai lu les Certificats ci-deſſus.

MORAND, *Cenſeur Royal.*

Lettre de M. LEROY DE LA FAUDIGNERE, *inſérée au Mercure de Juin* 1769, *telle qu'elle ſut adreſſée à l'Auteur du Journal.*

MONSIEUR,

Les Journaux ont publié, depuis trois ans, les bons effets de mon Elixir Odontalgique : les témoignages qui l'accréditent ſont trop reſpectables pour croire que, ſans autre autorité que celle d'un homme qui ne ſe nomme point, on le rejette comme un *cauſtique dangereux :* ce ſont les termes dont ſe ſervit cet homme, (ſe diſant Dentiſte, & qui peut l'être en effet) le 17 du mois dernier, chez M. le Prince de Berghes, prétendant que ce n'étoit autre choſe qu'une diſſolution du vitriol, alléguant, pour le prouver, que l'eau dans laquelle on le mêloit, prenoit une teinture verte ; ce qui indiquoit, ſelon lui, viſiblement que le vitriol étoit la baſe de ce compoſé.

Madame la Princeſſe de Berghes, allarmée des ſuites que mon Elixir, préſenté ſous cet aſpect, pouvoit avoir, l'avoit abandonné, & le Prince étoit à peu-près dans les mêmes diſpoſitions.

Informé des diſcours de cet homme, j'aurois pu lui prouver ſur l'heure, ſi je l'avois rencontré, que le gayac eſt ami des gencives, & que tout acide ſpiritueux où il entre du gayac, donne de même une teinture verte à l'eau dans laquelle on le mêlange. Heureuſement, pour raſſurer Madame la Princeſſe de Berghes, il ſe trouva de l'eau-de-vie de gayac chez M. le Vicomte de Caſtellane, ſon pere, & l'effet leur prouva la vérité de ce que je crus devoir avancer pour ma juſtification.

Au ſurplus, je crois que ce Dentiſte, s'il l'eſt, en veut plus à mon Remède, en ce qu'il prévient les opérations, que par rapport aux effets qu'il lui attribue. Je l'invite, quel qu'il ſoit, à ſe décliner, & à me dire quels témoignages plus forts il a du prétendu danger de mon Elixir, que ceux que j'ai journellement de ſes bons effets, opérés, nonſeulement ſur des Perſonnes de la premiere

qualité, mais ſous les yeux des Gens de l'Art, autoriſé, après examen, par la Commiſſion Royale de Médecine. Je l'invite à prouver au Public, par une analyſe raiſonnée, que cet Elixir eſt ce qu'il prétend qu'il ſoit: l'hommage qu'il doit à la vérité, l'intérêt de l'humanité, tout l'en preſſe. S'il ne le peut pas, comme j'en ſuis ſûr, je le prie de vouloir bien imiter les Gens de ſon Art, & de ne point calomnier un Remède qu'il ne connoît pas. *Signé*, LEROY,

Chevalier de l'Ordre du Mérite.

Lettre inſérée au Mercure de Décembre 1772, *telle qu'elle fut écrite par M. Gaullard, Médecin ordinaire du Roi & de l'Hôpital-Général de Paris, lorſque M. Leroy de la Faudignere comptoit ſe retirer : elle eſt datée du* 3 *Novembre* 1772.

Il eſt bien vrai, Monſieur, que le Sieur Leroy de la Faudignere ne diſtribuera ſon Elixir & ſon Opiat pour les Dents que juſqu'au 28 de ce mois : ainſi vous feriez très-bien de vous en approviſionner. Je connois peu l'Auteur de ce Remede : je ne l'ai vu qu'une ſeule fois chez un de mes Malades,

& ſon raiſonnement m'a ſatisfait ; mais je connois ſon Remède, j'en ai vu les effets, & il ſeroit à déſirer, pour l'utilité publique, qu'il ne fût pas confondu avec les Remèdes des Empyriques, qui, pour la plûpart, ſont inutiles, ſouvent dangereux, & quelquefois mortels. De celui-ci je ne vois nul inconvénient à craindre, & beaucoup de bien à en attendre : je ne crois pas qu'il y ait un moyen plus ſûr pour calmer la douleur des dents & pour les conſerver. L'envie peut tenir un autre langage : le mien eſt celui de la vérité. Je ſuis, &c. *Signé*, GAULLARD, Médecin ordinaire du Roi & de l'Hôpital-Général de Paris.

Autre Lettre, inſérée au MERCURE *de Janvier* 1773, *telle qu'elle fut adreſſée à M. Leroy de la Faudignere, par* M. *le Comte de la Touraille,* MEſtre-de-Camp *de Cavalerie.*

A Thionville, le 25 *Septembre* 1772.

J'ai reçu, Monſieur, le ſecond envoi de votre Elixir. Je ne puis, ſur cela, que vous témoigner ma ſatisfaction & ma reconnoiſſance : j'avois la bouche dans un état de

dépériſſement que l'Art des Dentiſtes vulgaires ne pouvoit réparer : j'avois deux dents vacillantes dans leurs alvéoles ; & , depuis deux mois que je fais uſage de votre Elixir, mes dents ſont raffermies, mes gencives régénérées, & j'ai la bouche auſſi ſaine que je l'avois à vingt ans.

Vous pourrez, Monſieur, montrer ma Lettre aux Pyrrhoniens : je me fais un vrai plaiſir de rendre un témoignage public à la vérité, pour le progrès de votre découverte & pour le bien du monde. Je ſuis, &c. *ſigné*, le Comte DE LA TOURAILLE, Meſtre de Camp de Cavalerie.

Certificat de M. ESPINAS, *ancien Chirurgien des Hôpitaux & Armées du Roi.*

Je ſouſſigné, Louis Eſpinas, ancien Chirurgien des Hôpitaux & Armées du Roi, certifie que l'Elixir de M. Leroy de la Faudignere, Dentiſte de S. A. S. Monſeigneur le Prince Palatin, Duc Regnant des Deux-Ponts, m'a guéri deux dents cariées, & d'un bourſoufflement qui m'attaquoit toutes les

gencives. En foi de quoi j'ai donné le préſent Certificat. A Paris, ce 15 Septembre 1774. *signé*, ESPINAS, Chirurgien.

Certificat de M. Gaullard, Médecin ordinaire du Roi & de l'Hôpital Général de Paris, & de M. Petit, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Inſpecteur des Hôpitaux Militaires du Royaume.

Nous ſouſſignés, certifions que l'Elixir & l'Opiat du Sieur Leroy de la Faudignere ſont de la plus grande utilité pour les douleurs de dents, les conſerver, les préſerver de la carie, fortifier les gencives, & par un uſage conſtant de ces deux Remedes, maintenir la bouche dans cet état de fraîcheur & de propreté qui annonce la ſanté, & en fait un des plus grands agrémens. Fait à Paris, le 23 Novembre 1775. *signé*, GAULLARD, Médecin ordinaire du Roi & de l'Hôpital Général de Paris; & A. PETIT, D. M. P. Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Inſpecteur des Hôpitaux Militaires du Royaume.

Certificat de M. Hazon, *Médecin de la Faculté de Paris.*

Je soussigné, certifie que le Sieur Leroy de la Faudignere compose un Elixir Odontalgique & un Opiat d'une vertu souveraine pour les douleurs de dents, les conserve & les préserve de la carie, de sorte qu'on n'en peut trop recommander l'usage, en ayant connu les effets constans, sans en craindre aucun inconvénient. Fait à Paris, le 23 Novembre 1775. *Signé*, Hazon, Médecin de la Faculté de Paris.

M. Leroy de la Faudignere continue, avec succès, d'administrer son Spécifique, qui fait cesser, sur le champ, les violents maux de tête, dont les rages de dents sont très-souvent accompagnées.



Lettre de M. Leroy de la Faudignere, Chevalier de l'Ordre du Mérite, Chirurgien-Dentiste de S. A. S. Monseigneur le Prince Palatin, Duc régnant des Deux-Ponts,

A SON ALTESSE SÉRÉNISSIME MONSEIGNEUR LE PRINCE DE ***.

Monseigneur,

» Les accidens multipliés qui résultent » de l'extraction des Dents, ceux que pro- » duisent les autres sortes d'opérations qu'on » emploie dans les maladies de la bouche, » enfin le desir de me rendre utile à l'huma- » nité, m'ont engagé à réfléchir sur les » moyens de prévenir tant de funestes effets, » & à m'appliquer à la recherche d'un Spé- » cifique, qui fût en même tems préservatif » & curatif des maladies de la bouche, si » communes & si douloureuses.

» Je ne m'arrêterai point à démontrer com- » bien il est avantageux de conserver des » instrumens également nécessaires à la santé,

» à la formation du son, à l'articulation de » la parole & au soutien des parties molles » de la face : ces avantages sont si connus, » qu'insister sur ce point, ce seroit, à pro- » prement parler, vouloir prouver l'éviden- ce. Je me bornerai donc à exposer à Votre » Altesse Sérénissime, qu'ayant long-tems & » profondément réfléchi sur les effets sou- » vent funestes des opérations communément » utiles dans les maladies de la bouche, je » crus voir la possibilité de guérir ces sor- » tes de maladies, en prévenant toutes ex- » tractions ou luxations des Dents. On sait » combien elles sont douloureuses pour l'or- » dinaire, combien même elles peuvent être » dangereuses, sur-tout lorsque la racine se » trouve ossifiée avec l'alvéole, ou lors- » qu'elle est plus large par le bas que l'ou- » verture supérieure de l'alvéole dans la- » quelle cette racine est alors comme en- » châssée. J'en ai vu un triste exemple dans » un Curé de Normandie, à qui, en arra- » chant une Dent molaire, on exfolia l'os » maxillaire; ce qui produisit un ulcère chan- » creux, dont il mourut. Le sieur Prevost,

» Bourgeois

» Bourgeois de Paris, & logé rue des vieux
» Augustins, eût péri en 1766 par un acci-
» dent tout semblable, si d'habiles Chirur-
» giens, appellés à son secours, ne fussent
» parvenus à lui tirer de la mâchoire infé-
» rieure des esquilles considérables de l'os
« maxillaire, brisé dans l'extraction d'une
» Dent molaire : les suites de cette opéra-
» tion lui causerent deux années de souffran-
» ces, qui le conduisirent presque au tom-
» beau. Je cite ces deux faits, entre mille
» autres que je pourrois citer, sans qu'on
» puisse les attribuer à l'impéritie des Den-
» tistes qui ont fait ces opérations. Ils ne
» peuvent deviner l'adhérence ou la confor-
» mation irréguliere d'une racine. Ce fut
« donc en conséquence de ces funestes effets,
» que je m'occupai de la recherche d'une
» méthode qui pût les prévenir, & j'ai lieu
» de me flatter de l'avoir trouvée dans l'E-
» lixir & Opiat Odontalgiques, dont je suis
» l'Inventeur, & qui sont connus du Public
» depuis plusieurs années.

» Je m'attendis, en me livrant à cette re-
» cherche, à toutes les contradictions qu'é-

» prouve, pour l'ordinaire, un fyftême nou-
» veau, diamétralement oppofé aux notions
» reçues.

» Cette perfpective décourageante & fi
» nuifible aux progrès des Arts, ne me re-
» buta point. Je me dis à moi-même ce que
» fe font dit, ou fe font dû dire un nombre
» infini d'Artiftes célèbres, parmi lefquels
» je n'ai cependant pas la vanité de me pla-
» cer; mais enfin j'ofai penfer, d'après eux,
» que dans toutes les entreprifes qui ont l'u-
» tilité publique pour objet, il ne faut envi-
» fager que la fin & y tendre avec courage,
» fans trop prévoir les obftacles que peu-
» vent effayer d'y mettre la cupidité ou la
» jaloufie des uns, l'ignorance ou les pré-
» jugés des autres.

» J'étudiai les Auteurs qui ont le mieux
» écrit fur la matiere qui fait l'objet de mes
» travaux, & plus j'approfondis mon fujet,
» plus je me convainquis de la poffibilité de
» la découverte que j'avois en vue. Je me
» livrai alors à des effais qui furent heureux.
» Ils me conduifirent à une pratique que

» l'expérience de plusieurs années me dé-
» montra sûre.

» J'ai vu le Public applaudir à mes succès,
» & donner sa confiance à une méthode qui
» le soustrait aux tortures cruelles auxquel-
» les il étoit auparavant exposé, qui le ga-
» rantit de la nécessité de s'y soumettre, qui
» lui conserve des instrumens précieux pour
» la trituration des alimens; & prévient en-
» fin cette sorte de difformité qui naît d'une
» bouche démeublée. La constance des effets
» heureux & multipliés de ma Méthode,
» sans qu'il en puisse résulter aucun inconvé-
» nient, l'a accréditée; plusieurs Puissances
» l'ont adoptée & accueillie. Votre Altesse
» elle-même, qui, depuis plus de huit ans,
» m'honore de sa confiance, n'a pas mé-
» diocrement contribué à l'accueil qu'elle
» reçoit journellement.

» Ce qui lui a, sur-tout, mérité la faveur
» publique, c'est l'expérience toujours sou-
» tenue que mon Elixir Odontalgique, dé-
» truisant la cause du mal & fortifiant les
» parties qu'il affecte, en prévient le retour.

» Il ne faut que connoître la nature & la
» ſtructure des Dents, leur poſition & leur
» objet, pour voir toutes les maladies qui
» les peuvent affecter *.

» Les Dents ſont un composé de fibres,
» ou tubes oſſeux, qui, par leur réunion,
» forment un tout recouvert de ſon émail,
» qui, tant qu'il ſubſiſte ſans éroſion, con-
» ſerve la Dent ſaine. Ce corps, impaſſible
» de ſa nature, peut occaſionner les douleurs
» les plus vives & les plus aigues, s'il ſe gliſſe
» entre lui & la gencive quelque humeur
» âcre & corroſive ; ce qui doit arriver, ſi le
» tartre qui ſe forme ſur le corps de la Dent,
» corroſif par lui-même, empêche la gen-
» cive de s'unir à la Dent, en détruit l'émail
» & donne paſſage dans le corps oſſeux à
» l'air, qui, de ſon côté, en opérera peu-à-
» peu la deſtruction. Quelques portions des
» alimens venant à y ſéjourner & à s'y cor-

* Comme l'on imite ma ſignature à la griffe, ainſi que mon cachet, mes Elixir & Opiat ne ſe trouvent plus que chez moi, à la Place Royale, quartier S. Antoine. Tous Commiſſionnaires, ſans exception, ſont ſupprimés.

» rompre, en augmenteront la carie, jusqu'à
» ce qu'elle parvienne à découvrir la fibre
» nerveuse & les ramifications des vaisseaux
» sanguins qui nourrissent la Dent ; le froid
» ou le chaud, quelque humeur âcre, en y
» séjournant, occasionneront des engorge-
» mens, des irritations, des fluxions, des
» ulcères, qui, à leur tour, occasionneront
» les douleurs les plus cruelles.

» Un Spécifique, dont l'effet est de déter-
» ger toutes ces impuretés, de fortifier tou-
» tes les parties grevées, de fermer tout ac-
» cès à ce qui peut leur nuire, de détruire la
» cause de ces engorgemens & de ces irrita-
» tions ; un Spécifique, enfin, qui raffermit
» & consolide la sertissure des gencives aux
» Dents, méritoit, sans doute, qu'on s'occu-
» pât de sa recherche ; comme sa découverte,
» bien confirmée, mérite, à son tour, la fa-
» veur publique, sur-tout lorsqu'une expé-
» rience soutenue a convaincu de son effi-
» cacité.

Je dois, Monseigneur, aux épreuves
» heureuses que Votre Altesse en a faites, &
» qu'Elle en fait encore, le crédit qu'a ac-

» quis ma Méthode dans plusieurs Cours » Etrangeres ; comme je dois aussi à une in- » finité de Gens de la premiere distinction la » faveur qu'elle a eue, non-seulement en » France & dans les Pays voisins, mais même » au-delà des Mers. Nos Colonies ont, en » particulier, éprouvé les effets les plus » heureux de ma Méthode & de l'usage de » mon Elixir dans les maladies de la bouche, » maladies très-communes & très-dange- » reuses dans ces contrées.

» Puisse l'hommage public que je prends » la liberté de rendre aujourd'hui à Votre » Altesse Sérénissime, devenir un monu- » ment éternel de la reconnoissance que je » dois à ses bontés, & du respect profond » avec lequel je suis,

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE ALTESSE SÉRÉNISSIME,

Le très-humble & très-obéissant Serviteur,
LEROY DE LA FAUDIGNERE,
Chevalier de l'Ordre du Mérite.

Lu & approuvé, ce 28 Octobre 1775. GARDANE.
Vu l'Approb. permis d'imp. ce 30 Oct. 1775. ALBERT.

On voit de-là, que, par une maniere ſimple en elle-même, qui ne reſſemble nullement aux autres, & qui donne ſubitement les preuves de ſon efficacité, M. Leroy de la Faudignere n'a eu pour but que de prévenir tout ce qui s'appelle opération.

Le prix des Bouteilles d'Elixir eſt de ſix livres & trois livres; & celui de l'Opiat, dans des boëtes d'étain pour le conſerver toujours frais, eſt également de ſix livres & de trois livres.

Il fait une remiſe honnête, dès que la partie excede 600 livres, à ceux qui en envoient à l'Etranger, ou qui en font proviſion pour les voyages de long cours, afin de préſerver & guérir les Marins des affections ſcorbutiques auxquelles ils ſont ſujets.

Les Perſonnes qui écriront à M. Leroy, relativement à ce ſujet, ſont priées d'affranchir les Lettres, ſans quoi elles reſteront ſans réponſe. Et celles qui lui envoient leur argent par la Poſte, ſont priées d'y joindre

le prix des caiffes à emballer, à proportion de la quantité qu'elles demandent de Bouteilles & de Boëtes d'Opiat.

FIN.

Vû à Paris, ce 7 Avril 1773.

Vû, permis d'imprimer ce 7 Avril 1773.

DE SARTINE.

Et le 9 Décembre 1775. ALBERT.

Pour remettre à Madame De Piny les deux Bouteilles d'Elixir.